Approbation FECH – Adaptations pour 2024

Pour l'année 2024, le département élevage et le comité ont revu les exigences et le déroulement de l'approbation. Objectif : simplifier les choses pour les étalonniers et la fédération tout en préservant les principaux critères de qualité tels que la santé et les performances.

Le règlement d'approbation est actuellement encore en cours de révision et sera publié dès que possible.

Ci-dessous, nous vous informons déjà des principales adaptations :

- **Déroulement –** L'organisation de l'approbation ordinaire en septembre **comme auparavant** est **supprimée**. Les étalons effectuent l'examen clinique à l'ISME à Avenches. Comme auparavant, les étalons sont mis à l'écurie pendant au moins deux jours de suite à Avenches et l'examen clinique comprend également une présentation sous la selle. Celle-ci a lieu à cheval.
  Nouveau ! Pendant l'examen clinique, les étalons sont jugés par la commission d'approbation **uniquement** sur l'extérieur. Les présentations en allures en liberté, au saut en liberté et sous la selle sont abandonnées.
  Nouveau ! Au moins 2 dates au minimum seront annoncées chaque année pour l'examen clinique. (1 x printemps ; 1 x été).
- **Performance propre étalons de 3 ans**
  Nouveau ! Les **étalons de 3 ans** doivent désormais avoir **réussi le test en terrain**. Deux places de test en terrain sont désignées à cet effet (1 x début de l'été, 1 x automne). Exigences : Moyenne des notes de saut en liberté et des allures sous le cavalier supérieure ou égale à 5 et aucune des notes partielles (saut en liberté ou allures sous le cavalier) inférieure à 4.
  Comme jusqu'à présent, les étalons de 3 ans sont alors approuvés provisoirement. Ils doivent encore fournir la performance propre définitive à l'âge de cinq ans ou plus tard.
  Nouveau ! Les étalons de 4 ans & plus doivent participer à au moins 1 épreuve du Championnat Suisse des Jeunes Chevaux.
- **Appréciation de l'extérieur**
  Nouveau ! Lors de l'examen clinique
  Nouveau ! Exigences : Extérieur total du type + conformation + allures (à la main) = 21 points et aucune note inférieure à 6
- **Coûts**
  Les frais d'approbation restent inchangés. (Approbation CHF 1'000.- / Approbation par écrit CHF 1'500.-)
  Nouveau ! Les propriétaires d'étalons supportent eux-mêmes les frais de l'examen clinique. Ces frais sont encaissés par la FECH en même temps que les frais d'approbation.

Les parties suivantes du règlement d'approbation restent **inchangées** :

- Admission par le département de l'élevage après paiement de la taxe et examen des documents par le département de l'élevage. Les documents à fournir restent inchangés dans la mesure du possible.
- Exigences en matière de santé (radiographies, contenu de l'examen clinique selon le protocole, test WFFS & PSSM & CEM & EVA)
- Performance propre toutes les catégories d'âge. Exception : les étalons de 3 ans (voir ci-dessus).
- Approbation Sport (pour les étalons avec une très haute performance propre et de la parenté)
- Approbation voie écrite (pour les étalons avec des valeurs d'élevage élevées et des garanties élevées)

Dates prévues pour l'approbation en 2024

Examen clinique :	Printemps : 06.-07.05.2024 Avenches Été : 05-06.08.2024 Avenches
Test en terrain étalons 3 ans :	Été : 19.06.2024 Berne Automne : 16.10.2024 Aarau

Comité & département élevage FECH